



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la ville de HAM, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, élu Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Francis ORIER, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Francis HAY, Madame Yasemine AKSU, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Michelle HETUIN, Monsieur Bruno SIROT, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Julie RIQUIER, et Madame Catherine POINTIN.

Etaient excusés : Madame Cécile SCHWEITZER a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT ; Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND ; Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Elodie CHAPUIS-ROUX ; Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT ; Monsieur Bertrand VERMANDER a donné pouvoir à Madame Julie RIQUIER ; Monsieur Antoine BRUCHET a donné pouvoir à Madame Catherine POINTIN.

Secrétaire de séance : Madame Yasemine AKSU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020**
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020**
- 3. Décision modificative n°1/2020**
- 4. Exonération de loyers liée à la crise sanitaire Covid-19 au profit de la société S.D.K. et des associations Jean-Luc François et Bulle d'Eveil**

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle liée au covid-19 à l'ADMR d'Esmerly Hallon
6. Accueil de loisirs sans hébergement des mois de juillet et août 2020 : association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme
7. Créations de postes :
 - adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (x1)
 - adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (x2)
 - rédacteur principal de 2^{ème} classe (x1)
8. Election d'un délégué du Conseil Municipal à l'association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme
9. Règlement intérieur du Conseil Municipal
10. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
11. Affaires diverses

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de commencer la séance, je souhaiterais, avec votre accord, ajouter un point à l'ordre du jour et en modifier un autre :

-Il faudrait ajouter à l'ordre du jour un point permettant de voter les tarifications pour l'accueil de loisirs à l'Espace Emile Luciani pour cet été. Cela n'avait pas été fait, il serait bien de l'ajouter.

-L'autre point qui est, quant à lui à modifier, c'est le point 4, au sujet de l'exonération de loyers liée à la crise sanitaire Covid-19, pour certains de nos locataires. Une nouvelle demande est arrivée ce matin, et l'on pense qu'il serait bien de l'ajouter aux autres.

Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Non. Je vous remercie. »

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020

Le procès-verbal du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020

Le procès-verbal du 12 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

-Point supplémentaire à l'ordre du jour - DÉLIBÉRATION N° 70/20200703 **Accueil de loisirs sans hébergement à l'Espace Luciani**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur RENAULT, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la participation à réclamer aux familles des enfants appelés à fréquenter l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à l'espace LUCIANI, à compter du 03 juillet 2020, comme suit :

Quotient familial	Par enfant	Enfant extérieur Tarif
		1/2 journée
0-525	0,80 €	
526-630	1,00 €	
631-800	1,20 €	
801-1400	2,80 €	
1401 et plus	3,40 €	3,50 €

3- DÉLIBÉRATION N° 62/20200703

Décision modificative n°1/2020.

Monsieur DUBREUCQ, adjoint au Maire expose que suite au vote du budget primitif 2020, il convient de régulariser les opérations relatives aux travaux en régie afin que les dépenses et les recettes soient équilibrées.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise que ce sont des travaux qui étaient prévus. Il s'agit juste d'une écriture comptable. On passe de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement pour pouvoir récupérer la TVA. Comme le disait Benoit (DUBREUCQ), ces crédits nécessaires pour la réalisation des travaux seront pris sur l'enveloppe qui était dédiée à l'achat de l'îlot DELORME, et qui ne se fera pas cette année pour cause juridique. C'est donc une manière d'équilibrer l'opération.

Y-a-t-il des demandes de précisions ou des questions ? Non, je propose de passer au vote ».

Vu l'avis émis par la commission budget en date 25 juin 2020,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,
Approuve la décision modificative suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 040 2135 OPFI 020 /AMI (ordre)	30 000,00		
D I 21 2138 OPNI 020 /AMI		30 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	30 000,00	
	Réductions	30 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	30 000,00
Solde Réductions	30 000,00
Ouv. - Réd.	

4- DÉLIBÉRATION N° 63/20200703

Exonération de loyers liée à la crise sanitaire Covid-19, au profit de la Société S.D.K., de Somme Nature et des associations Jean-Luc FRANCOIS et Bulle d'Eveil

Monsieur DUBREUCQ expose à l'assemblée qu'afin de soutenir les entreprises locales et les associations locataires de la ville dont l'activité est impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur accorder une exonération de loyers de trois mois afin d'éviter la fragilisation de leur trésorerie.

La liste des locataires concernés est la suivante :

Noms	Adresses des locaux loués	Montants des loyers exonérés	Mois concernés par l'exonération
Société S.D.K.	10 rue de Noyon	3 450,00 €	D'avril à juin inclus
Association Jean-Luc François	10 rue de Noyon	900,00 €	D'avril à juin inclus
Association Bulle d'Eveil	5 impasse des Cordeliers	1 523,04 €	D'avril à juin inclus
Somme Nature	rue Lamartine	1 500,00 €	D'avril à juin inclus

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il s'agit du point que nous avons modifié et l'ajout concerne *Somme Nature*, que l'on a rencontré ce matin et qui nous a d'ailleurs indiqué qu'ils étaient toujours fermés et qu'ils ne reprendraient pas avant septembre ».

Vu l'avis favorable émis par la commission budget en date 25 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'accorder une exonération de loyers d'une durée de trois mois pour les entreprises et associations locataires de la ville dont la liste est précisée ci-dessus.

5- DÉLIBÉRATION N° 64/20200703

Attribution d'une subvention exceptionnelle liée au Covid-19 à l'ADMR d'Esmerly-Hallon.

Monsieur DUBREUCQ indique que l'ADMR d'Esmerly-Hallon sollicite les villes de son périmètre (Esmerly-Hallon, Brouchy, Muille-Villette et Ham) afin d'obtenir une subvention exceptionnelle qui permettrait d'octroyer une prime covid-19 aux agents qui se sont mobilisés durant la période de confinement. En effet, durant l'épisode de crise sanitaire, les aides à domicile étaient dans l'obligation de poursuivre leurs activités auprès des personnes âgées ou dépendantes.

Il est proposé de verser 1 000€.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise que l'ADMR est une des plus grosses associations dans le secteur pour ce domaine, et qui travaille pour environ 50 à 60 % sur la Ville de HAM ».

Vu l'avis émis par la commission budget en date 25 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUBREUCQ et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'ADMR d'Esmerly-Hallon afin de récompenser les agents qui étaient mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire.

Intervention de Julie RIQUIER :

« J'ai une question sur un point qui a déjà été vu, s'il est encore possible de revenir en arrière ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, pas de problème, je vous écoute ».

Intervention de Julie RIQUIER :

« Je voulais savoir si les quotients familiaux avaient changé depuis l'année dernière, concernant les tarifs proposés pour l'accueil de loisirs ? »

Intervention de Monsieur le Maire :
« Non, ils n'ont pas changé ».

6- DÉLIBÉRATION N° 65/20200703

Accueil de loisirs sans hébergement des mois de juillet et août 2020 : association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES)

Monsieur RENAULT propose de confier à l'association de gestion du Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES), l'accueil collectif de mineurs (3/12 ans) du 06 juillet au 14 août 2020. En effet, depuis la dissolution de l'association Ham'anim, le CSIES a repris l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le montant forfaitaire horaire/enfant s'élève à 3€. Le décompte général définitif se calculera en fonction du nombre d'heures réelles par enfant et ne pourra pas dépasser le montant de l'estimation indiqué dans la convention.

Vu l'avis émis par la commission budget en date 25 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur RENAULT et après en avoir délibéré, A l'unanimité,

-Accepte de confier l'accueil collectif de mineurs (3/12 ans) à l'association de gestion du CSIES, du 06 juillet au 14 août 2020.

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7- DÉLIBÉRATION N° 66/20200703

CREATIONS DE POSTES

Dans le cadre des avancements de grade 2020 des agents, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste dans la filière administrative et trois postes dans la filière technique.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 25 juin 2020,

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Afin de promouvoir les agents concernés, il est proposé de créer 4 postes à temps complet :

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,
- deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

Vu le tableau des effectifs, le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit DUBREUCQ, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

ARTICLE UNIQUE :

Création : d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges du personnel.

8- DÉLIBÉRATION N° 67/20200703

Election d'un délégué du Conseil Municipal à l'association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme

Le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour siéger à l'assemblée générale de l'association de gestion Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme (CSIES).

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des voix.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été présentée par poste après appel de candidatures, le vote peut avoir lieu à main levée.

A obtenu : Madame Cécile SCHWEITZER 27 voix

Madame Cécile SCHWEITZER est élue déléguée titulaire pour siéger à l'assemblée générale de l'association de gestion du CSIES.

9- DÉLIBÉRATION N° 68/20200703

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous allons passer au dixième et dernier point à l'ordre du jour. Je précise que cette réunion était indispensable car nous avons des délais à tenir pour, justement, ce dixième point qui est la désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs.

Et j'ajoute que nous aurions pu la tenir une semaine plus tard mais nous ne savions pas, à l'époque, que nous nous réunirions encore la semaine prochaine, on l'a su hier... Donc pour ceux qui ne le savent pas encore, rendez-vous la semaine prochaine, même heure, même endroit pour un nouveau Conseil Municipal qui n'aura probablement qu'un seul point à l'ordre du jour, celui des élections des

grands électeurs, en vue des élections Sénatoriales du 27 septembre prochain.
C'est une obligation et ça sera comme ça dans tout le Département.

Vous pouvez donc le noter dans vos agendas, et consulter vos mails, les convocations ayant été envoyées ».

10- DÉLIBÉRATION N° 69/20200703

Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée en quoi consiste la désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs, et précise que sur la liste des 32 noms proposés, les services des impôts en retiendront 16 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) décidant le renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De soumettre à Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques la liste de 32 personnes proposées pour siéger en commission, comme suit :

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous

- 1 MME BEAUMONT FLORENCE
- 2 M. BIEBOW HERVE
- 3 M. BLAISON JEAN-MICHEL
- 4 M. CARTIERRE JEAN-PASCAL
- 5 M. CASSEL FRANCOIS
- 6 M. CAURA ALAIN
- 7 M. DE TARNOW JEAN-LUC
- 8 MME DEFORGE EVELYNE
- 9 M. DEMOOR ANDRE
- 10 M. DOSSIN EDOUARD
- 11 M. DUPONT DAVID
- 12 MME FABERT AMELIE
- 13 M. FAGART GILLES
- 14 MME FOUILLAT MARIA
- 15 M. FREMAUX JACQUES
- 16 M. GOMBART ABEL
- 17 M. GRENON JEAN-CLAUDE
- 18 M. HOLUB PASCAL
- 19 M. ISTRIA MICKAËL
- 20 M. JOSSE MAX
- 21 M. JOUGLET PHILIPPE
- 22 M. LACHEROY FREDERIC
- 23 M. LAVALARD JEAN-PAUL
- 24 MME LECLERCQ FABIENNE
- 25 MME LEMAIRE ANGELIQUE
- 26 MME LEQUEUX MARIE-FRANCOISE
- 27 MME MARSY MARIE-CHRISTINE
- 28 M. MARTEL DANIEL

29 M. MELON GILLES
30 M. MOLET LUC
31 M. PATTE FRANCOIS
32 M. POINTIN JACQUES

Intervention de Monsieur le Maire :

« L'ordre du jour étant épuisé, y-a-t-il des questions diverses.

Pas de question. Je vous remercie et vous donne rendez-vous la semaine prochaine, ou peut-être même demain pour certains d'entre vous.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les volontaires qui ont participé, vendredi et samedi il y a 15 jours, au nettoyage et désherbage des caniveaux d'une partie de la Ville. Certains se sont donnés rendez-vous à nouveau samedi dernier et reconduisent l'opération demain matin. Donc un grand merci à tout le monde et n'hésitez pas à les rejoindre demain matin de 8h00 à midi.

Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée et à vendredi prochain. Merci ».

SÉANCE LEVÉE A 19H30